



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 1 sur 2

Réunion du 22 septembre 2025

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : : Mme DELORT Catherine.

En Visio : Mrs. BARIS Jean François. KOUROGHLI Jamel. REPENTIN Eric.

Absents : Mme DUTHIN Patricia. M. FERCHAUD Philippe.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD3 – (amende 40 €) :

Poule B – SAINTES FOOTBALL ES 2 – match n° 53957304 du 07/09/2025 (1^{er} forfait)

SD4 – (amende 40 €) :

Poule A – ST ROGATIEN FC 2 – match n° 53966100 du 07/09/2025 (1^{er} forfait)

Poule A – AIGREFEUILLE US 3 – match n° 53966108 du 21/09/2025 (1^{er} forfait)

Poule C – U.C.A.2 – match n° 54011934 du 21/09/2025 (1^{er} forfait)

CHALLENGE CHARENTE MARITIME – (amende 35 €) :

NÉRÉ AS 1 – match n° 54551651 du 13/09/2025

RETHAIS FC 2 – match n° 54551655 du 14/09/2025

ILE D'OLÉRON FOOT 3 – match n° 54551657 du 17/09/2024

CHALLENGE DES RÉSERVES – (amende 35 €) :

U.C.A. 2 – match n° 54550085 du 14/09/2024

COUPE DES VÉTÉRANS – (amende 35 €) :

MEURSAC/Dragons Verts 2 – match n° 54563760 du 12/09/2024

U14-U15 – (amende 20 €) :

Poule F D3 – BEDENAC LARUSCADE SC 1 – match n° 54106787 du 13/09/2025 (1^{er} forfait)

Poule F D3 – BEDENAC LARUSCADE SC 1 – match n° 54106789 du 20/09/2025 (2^{ème} forfait)

FORFAITS GÉNÉRAUX

U16-U18 F A11 – (amende 26 €) :

ENTENTE RUFFEC VERDILLE 1.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 2 sur 2

U12-U13 – (amende 26 €) :
SAINTES FOOTBALL ES 3.
ARVERT FOOT 1.
CANTON DE MIRAMBEAU 1.

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 54551651 du 13/09/2025 en CHALLENGE CHARENTE MARITIME PONT L'ABBÉ D'ARNOULT 1 – NÉRÉ AS 1

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 45 euros pour le Club **NÉRÉ**.

FRAIS ARBITRAGE

Match n° 54551651 du 13/09/2025 en CHALLENGE CHARENTE MARITIME PONT L'ABBÉ D'ARNOULT 1 – NÉRÉ AS 1

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance des mails du 14/09/2025 de Monsieur JP SORIGNET de Monsieur ABID ABDELJALIL.
Les frais kilométriques de 70.20 euros de Monsieur ABID ABDELJALIL (arbitre de la rencontre) seront payés par le Club de **NÉRÉ**.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

CHALLENGE DES RÉSERVES – (amende 40 €) :
SAUJON US 2.

DOSSIERS TRANSMIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 29152763 du 23/05/2025 en U14-U15 FONTCOUVERTE FC 1 – ENT JONZAC LÉOVILLE 1 :

Dossier traité par la Commission de Discipline dans le PV n°5 du 17/09/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission de discipline décide, en tenant compte de la bonne foi de chaque président des deux clubs d'apporter une solution viable à ce litige, qu'il n'y a pas lieu de formuler une quelconque sanction.
- ➔ Demande au club de **FONTCOUVERTE** d'activer au plus vite, la réparation de la vitre, en accord avec sa mairie, en acceptant le devis présenté

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

La prochaine réunion aura lieu lundi 20 octobre 2025 à 17h45

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT